28 SEPTEMBRE 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2023/09-05 FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DES COMORES : ALLOCATION ET PARAMÈTRES STRATÉGIQUES.

Le Conseil d'administration :

1. Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système aux Comores, notamment ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2023/09 DOC 05.
2. Prend note de l'évaluation par le Secrétariat, exposée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat conclu avec les Comores figurant à l'annexe 4.
3. Invite les Comores à soumettre une requête de financement d'un montant total de 5 000 000 dollars américains pour la transformation du système et approuve la prolongation du délai à respecter à cette fin jusqu'au 30 avril 2024, suite à la décision FRC/2021/09-01 et conformément aux paramètres stratégiques pour un financement du GPE tels qu'indiqués au tableau 1.

Tableau 1 Récapitulatif des paramètres stratégiques et des allocations recommandées par le Secrétariat
(tous les montants sont exprimés en dollars américains)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	5 000 000
b.	Financement de l'accélérateur de l'éducation des filles (non recommandé pour l'instant par le Secrétariat)	2 500 000
c.	**Allocation totale recommandée par le Secrétariat**	**5 000 000**
d.	**Facteurs favorables hautement prioritaires *** ➢ Données et éléments factuels ➢ Planification, politique et suivi intégrant la notion de genre Volume, efficience et équité des dépenses publiques intérieures au titre de l'éducation	
e.	**Domaines d'intervention pour un financement du GPE :** Améliorer l'enseignement et l'apprentissage afin de garantir l'accès des enfants comoriens à une éducation de base de qualité, équitable, inclusive et résiliente : 1. Mieux préparer les enfants à entrer dans le système éducatif et à poursuivre une éducation de base de qualité, inclusive et résiliente ; 2. Renforcer les compétences des enseignants, des dirigeants des établissements scolaires et des responsables pédagogiques afin d'assurer un enseignement de qualité inclusif ;	

	3. Préciser les rôles et les attributions des principaux intervenants chargés d'améliorer l'apprentissage (responsables pédagogiques, administratifs et sociaux) pour leur permettre de remplir efficacement leurs missions ; 4. Accroître les capacités, améliorer la performance et renforcer la résilience des établissements scolaires conformément à la loi portant orientation sur l'éducation ; 5. Promouvoir l'éducation et la santé des filles comoriennes ; et 6. Renforcer les capacités de planification, de gouvernance et de gestion fiduciaire, et mettre en place des mécanismes de responsabilisation et de suivi.